



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II
AUX PARTICIPANTS À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DE LA CONGRÉGATION POUR LES EGLISES ORIENTALES**

Jeudi 21 novembre 2002

*Messieurs les Cardinaux,
Vénérés Patriarches des Eglises orientales catholiques,
Très chers frères dans l'épiscopat!*

1. C'est avec une grande joie que je vous accueille tous, vous qui prenez part à l'Assemblée plénière de la Congrégation pour les Eglises orientales. Je vous remercie de votre présence et je vous salue avec affection.

Je salue de façon particulière Sa Béatitudo le Cardinal Ignace Moussa Daoud, et je le remercie des paroles aimables qu'il m'a adressées au nom des personnes présentes. J'étends ma pensée reconnaissante, au Sous-Secrétaire de la Congrégation pour les Eglises orientales et à tous ses collaborateurs.

2. Votre dicastère est appelé à collaborer avec l'Evêque de Rome dans l'exercice de sa charge pastorale suprême, dans tous les domaines qui concernent la vie des bien-aimées Eglises orientales et leur témoignage évangélique. L'Assemblée plénière actuelle consacre une attention opportune à trois thèmes, qui concernent des *aspects importants de la vie des Eglises catholiques orientales*.

Dans le premier thème, vous avez pris en considération *l'activité exercée par la Congrégation pour les Eglises orientales au cours des quatre dernières années*. Je prends volontiers acte de ce qui a été accompli au cours de cette période, et je vous encourage à poursuivre avec détermination le chemin entrepris. Je connais la priorité qui a été accordée par votre Congrégation au renouveau liturgique et catéchétique, ainsi qu'à la formation des divers membres du Peuple de

Dieu, à commencer par les candidats aux ordres sacrés et à la vie consacrée. Cette action de formation est *inséparable du soin permanent qui doit être accordé aux éducateurs respectifs*. Je voudrais rappeler ici ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire à ce propos, dans l'Exhortation *Pastores dabo vobis*: "Il est évident qu'une grande partie de l'efficacité de la formation dépend de la personnalité mûre et forte des formateurs, du point de vue humain et évangélique" (n. 66).

Je profite volontiers de la circonstance pour envoyer, par votre intermédiaire, un salut cordial aux Supérieurs et aux élèves des divers Collèges et Instituts que la Congrégation soutient ici, à Rome. Je souhaite que ceux qui ont la possibilité d'y être accueillis puissent recevoir une formation complète et croître dans un amour toujours plus ardent pour l'Eglise, qui est une, sainte, catholique et apostolique. La diversité des rites ne doit pas faire oublier que tous les catholiques font partie de l'unique Eglise du Christ.

3. Le thème concernant *la procédure des élections épiscopales dans les Eglises patriarcales* revêt également une importance toute particulière. Je serai heureux de prendre en considération, de façon attentive, vos propositions, à la lumière des Normes du *Code des Canons des Eglises orientales*. Dans celles-ci, j'ai en effet voulu établir un *modus procedendi* qui sauvegarde à la fois les prérogatives des Responsables des Eglises et le droit du Pontife Romain d'intervenir "in singulis casibus" (Code des Canons des Eglises orientales, can. 9). Cette procédure, associée à une plus grande possibilité de communication, impensable dans les temps passés, permet au Chef du Collège des Evêques de pouvoir admettre à la communion hiérarchique - sans laquelle "*Episcopi in officium assumi nequeunt*" (*Lumen gentium*, n. 24) - les nouveaux candidats avec son "assensus", dans la mesure du possible, avant l'élection elle-même. Quoi qu'il en soit, lorsque sont signalées au Saint-Siège des difficultés dans *l'application des normes canoniques en vigueur*, on cherchera à aider à les surmonter, dans un esprit de collaboration effective.

En ce qui concerne les Normes qui, dans cette matière délicate, furent élaborées avec tous les Patriarches orientaux, je répète toutefois ce que j'ai déjà observé à propos du principe de la territorialité, à l'occasion de la présentation du Code des Canons des Eglises orientales au Synode extraordinaire des Evêques de 1990: "Soyez confiants, le Seigneur des seigneurs et le Roi des rois ne permettra jamais que la stricte observance de ces lois puisse nuire au bien des Eglises orientales" (AAS 83, 1991, p. 492).

4. Vénérés Frères, je voudrais enfin souligner combien il est important également d'étudier dans une vision d'ensemble *les thématiques relatives à la situation des Eglises orientales et à leurs perspectives de renouvellement pastoral*. En effet, chaque communauté ecclésiale particulière ne doit pas se limiter à étudier ses problèmes internes. Elle doit plutôt s'ouvrir aux grands horizons de l'apostolat moderne, aux hommes de notre temps, en particulier aux jeunes, aux pauvres et à ceux qui sont "éloignés". On connaît les difficultés que rencontrent les Communautés orientales dans de nombreuses parties du monde. Le nombre réduit de leurs membres, le manque de moyens, l'isolement, leur situation minoritaire empêchent fréquemment une action pastorale,

éducative, d'assistance et caritative sereine et bénéfique. On note également un flux migratoire incessant vers l'Occident de la part des membres les plus prometteurs de vos Eglises.

Que dire ensuite des souffrances présentes en Terre Sainte et dans d'autres pays orientaux, entraînés dans une spirale dangereuse, qui semble humainement impossible à arrêter? Que Dieu fasse cesser au plus tôt ce tourbillon de violence! Je voudrais aujourd'hui adresser une fervente invocation de paix à l'intercession du bienheureux Jean XXIII, alors que s'approche le quarantième anniversaire de la promulgation de sa célèbre Encyclique *Pacem in terris*. Que lui, qui vécut longuement en Orient, qui aima tant les Eglises orientales, présente notre supplication au Seigneur. Qu'il intercède également pour que ces Eglises, en ne se fermant pas dans les formes du passé, s'ouvrent à la saine mise à jour qu'il souhaita lui-même dans l'optique de la sage harmonie entre *"nova et vetera"*.

5. L'Eglise latine fête aujourd'hui la Présentation de la Bienheureuse Vierge Marie au Temple, mémoire liturgique célébrée en Orient dès la fin du IV siècle. Je confie à la Mère de Dieu qui, sous l'impulsion de l'Esprit Saint, fit "don" total de sa personne au Seigneur, la vie et l'activité de vos communautés. Au cours de ces années, j'ai eu l'occasion d'en visiter un grand nombre: du Moyen Orient à l'Afrique, de l'Europe à l'Inde. J'invoque la protection de la Sainte Vierge pour tous nos frères et soeurs, en particulier pour ceux qui, en Terre Sainte et en Irak, traversent des moments difficiles de grande souffrance.

Avec ces sentiments, je renouvelle à chacun de vous ma gratitude pour les services que vous rendez à l'Eglise et je donne de tout coeur à tous ma Bénédiction apostolique propitiatoire.